

elle doit être, pour donner le plus de profit qu'il est possible au propriétaire : c'est ce que nous entendons par la distribution des fonds. On doit donc faire attention à deux choses. 1°. Qu'il y ait une juste proportion entre le terrain qui doit produire de l'herbe, & celui qui doit rapporter du bled, de façon que l'un soutienne l'autre. 2°. Que le bled aussi-bien que l'herbe soit établi dans l'endroit où il fera le plus avantageux à l'Oeconomie, relativement au travail & au produit, de manière que l'un succède à l'autre dans son ordre naturel.

En parlant ici de la distribution des fonds, nous ne saurions donner aucune règle générale sur ce point; parce que les espèces de terrains & leurs diverses distributions sont très-inégaux dans notre pays, comme nous l'avons vu dans notre première Partie. Il nous importe donc de nous régler sur les circonstances : ce seront aussi les forces & les facilités de l'Oeconomie; qui décideront des moyens qu'il doit employer pour la distribution de ses fonds; en sorte que cette distribution puisse s'exécuter insensiblement sans causer des frais considérables & de travaux excessifs : car il seroit inutile de parler à nos Payfans de dépenses extraordinaires, ou de travaux qui excéderaient leurs forces, quand même on pourroit leur démontrer que le profit qu'ils en tireroient pourroit amplement les dédommager, & de leurs travaux & de leurs frais.

On pourroit, avec de l'argent, bonifier les fonds considérablement; mais la plupart de nos Payfans ne veulent ni ne peuvent employer ce moyen. Nous indiquerons donc toujours la manière la plus aisée & la moins dispendieuse d'égancer les fonds, quand même elle demanderoit plus de tems, & qu'elle produiroit moins, afin de ne pas décourager nos cultivateurs, & de les animer à mettre en pratique cette méthode.

Nous espérons de leur procurer par-là plus d'utilité qu'en leur conseillant une méthode plus profitable, mais aussi plus onéreuse.

Nous avons dit qu'il falloit à l'égard de la distribution des fonds, 1°. Qu'il y eut une juste proportion entre le terrain qui doit produire de l'herbe,